

Recycler pour préserver
l'environnement

Le futur centre de tri
des collectes sélectives
à Paris XV^e



SYCTOM

DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

2010, ouverture du premier centre de tri des collectes sélectives à Paris



15 000
tonnes de déchets
recyclables traités
par an

350 000
parisiens concernés

27,9 M€ HT
d'investissement

Le tri, une étape clé du recyclage

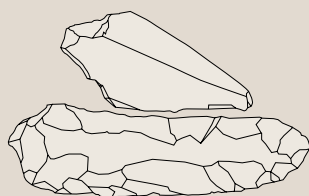
Chez eux, les Parisiens trient et déposent leurs déchets recyclables (cartons, papiers, plastiques, boîtes en acier et aluminium, briques alimentaires) dans les bacs à couvercle jaune. Les collectes sélectives sont ensuite acheminées dans des centres de tri. Là, chaînes de tri mécanisées et agents trieurs séparent et conditionnent ces différents matériaux avant leur envoi vers les filières de recyclage. Grâce à la valorisation matière des déchets, le centre de tri contribue ainsi à préserver les ressources naturelles.

Une logique de proximité

Afin de limiter les coûts et les nuisances associés au transport des déchets ménagers, le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'Agglomération parisienne privilégie la construction de centres proches des lieux de production de déchets. Ce nouvel équipement public accueillera les collectes sélectives de 350 000 habitants des XIV^e et XV^e arrondissements de Paris.

Un rééquilibrage avec la banlieue

La construction de ce centre sur le sol parisien est un engagement fort du SYCTOM et de la Ville de Paris. Cette réalisation contribue ainsi à une répartition des installations de traitement des déchets sur l'ensemble de la zone urbaine dense de l'agglomération parisienne. Ce centre de tri est le premier des équipements prévus dans la capitale. Des études sont en cours sur deux autres sites : les Batignolles (XVII^e) et Bercy (XII^e).

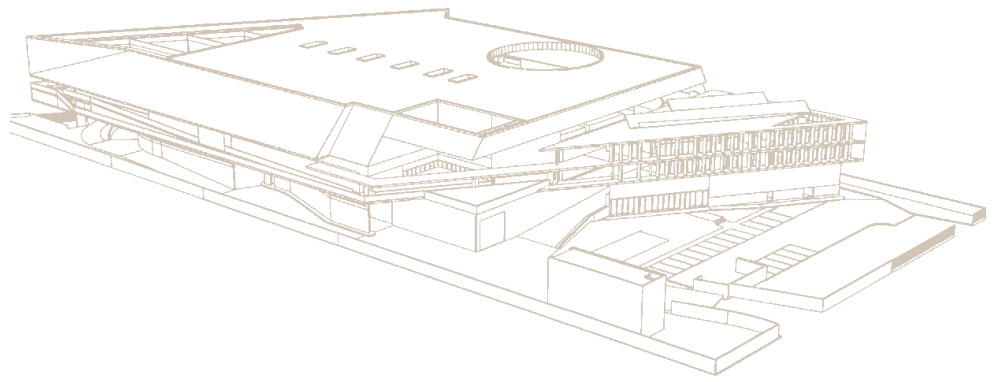


Histoire du site

À l'occasion de la mise en chantier du centre, des fouilles archéologiques ont révélé des vestiges datant de la période mésolithique, soit près de 8 000 ans avant notre ère. Des éclats de silex taillés en flèche et en forme d'outils tranchants, des fragments d'os de gibier sont autant de témoignages de l'occupation humaine du terrain par une peuplade nomade de chasseurs-cueilleurs.



En bordure du périphérique, dans le XV^e, le site choisi pour la construction du premier centre de tri de collectes sélectives, à Paris.



Un centre respectueux de l'environnement

Les qualités architecturales de ce nouveau centre, implanté au cœur d'une zone d'activité urbaine dense, garantiront sa parfaite intégration. Le bâtiment, au traitement paysager soigné, s'élèvera sur deux niveaux seulement et les espaces verts occuperont plus de la moitié du terrain (11 953 m² de surface totale).

Dans un souci de protection de l'environnement, la conception du centre respecte une **démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE)** : bâtiment basse consommation, matériaux de construction recyclables (en vue de sa déconstruction) ; panneaux solaires pour la fourniture de 50 % de l'eau chaude sanitaire ; cellules photovoltaïques pour la production de 25 000 kWh/an d'électricité ; raccordement au réseau de chauffage urbain ; récupération des eaux de pluie et gestion du débit d'eau vers le réseau d'assainissement en cas d'orage.

Conformément à la **Charte de Qualité Environnementale** signée entre la Ville de Paris et le SYCTOM de l'Agglomération parisienne, dès la phase chantier, des mesures sont prises pour limiter au maximum le bruit, les vibrations, les poussières et gérer au mieux les consommations d'eau et la production de déchets.

Les circulations seront limitées pendant la phase exploitation. Chaque jour, 20 camions-bennes amèneront les déchets recyclables et 5 semi-remorques évacueront les balles de matériaux triés vers les filières de recyclage. Ce centre réceptionnera les collectes sélectives d'une partie des XIV^e et XV^e arrondissements 6 jours sur 7, du lundi au samedi.

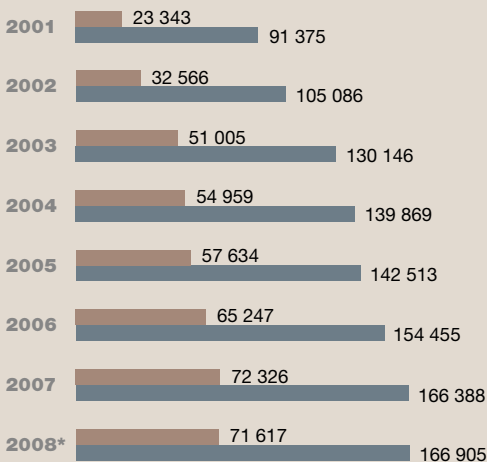


Des conditions de travail respectueuses des employés

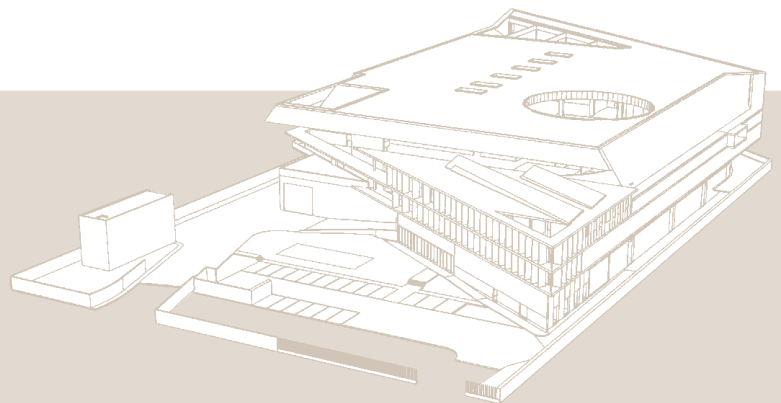
Une équipe de 54 personnes assurera l'exploitation du centre de tri, dont 31 agents-trieurs environ. La réinsertion professionnelle des populations locales en difficulté sera favorisée. Le traitement de l'air dans les cabines de tri, leur insonorisation réduisant les nuisances sonores, le confort visuel généré par l'éclairage naturel et l'ergonomie des postes de travail évitant les mauvaises postures devraient assurer aux équipes les meilleures conditions de travail possibles.

Évolution des collectes sélectives à Paris (en tonnes)

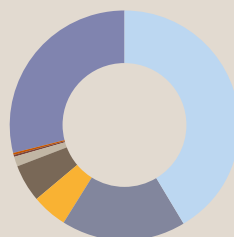
■ TERRITOIRE PARIS
■ TERRITOIRE SYCTOM



* Chiffres estimés



Composition de la poubelle jaune en Agglomération parisienne



41,5 % Journaux/Revue/Magazines
28,7 % Erreurs de tri
17,5 % Emballages alimentaires en carton fin et léger
5,2 % Plastiques
5 % Mélange de papiers
1,6 % Acier et aluminium
0,3 % Verre*
0,2 % Petits appareils ménagers

* Le verre doit être jeté dans les bacs ou les colonnes à verre pour être directement expédié et recyclé par les filières spécialisées.

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne, un acteur public majeur de la filière déchets en Ile-de-France.



Installations actuelles

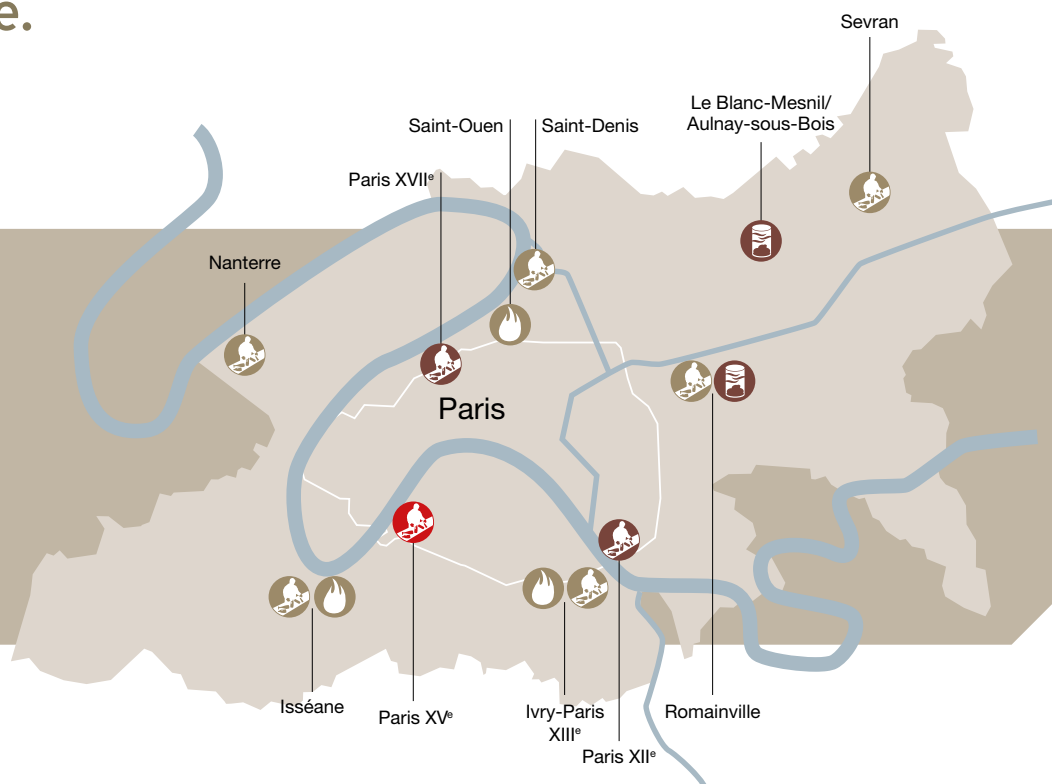
-  Centre de tri
-  Centre d'incinération avec valorisation énergétique

En construction

-  Centre de tri

En projet

-  Centre de tri
-  Centre de méthanisation



Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'Agglomération parisienne est un établissement public chargé de traiter et valoriser les déchets ménagers de ses 84 communes adhérentes, soit 5,5 millions d'habitants générant, chaque année, près de 2,5 millions de tonnes de déchets.

Pour accomplir sa mission, il dispose de différents centres de traitement des déchets ménagers :

5 centres de tri des collectes sélectives, 3 unités d'incinération avec valorisation énergétique, 2 centres de tri des objets encombrants. Le premier centre de tri des collectes sélectives à Paris (XV^e) est en construction et le SYCTOM a en projet l'ouverture de 2 unités de méthanisation pour la part fermentescible des déchets à Romainville et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois (en 2013) et de 2 centres de tri des collectes sélectives à Paris XII^e et Paris XVII^e.

En concertation avec les acteurs locaux, le SYCTOM mène depuis plusieurs années une politique active en faveur de la protection durable de l'environnement. S'inscrivant dans la droite ligne de la directive déchets de la Communauté européenne (juin 2008) et des recommandations du Grenelle de l'environnement, il privilégie la hiérarchisation et la diversification des modes de traitement des ordures ménagères. Ainsi, il agit en premier lieu pour réduire la production de déchets au travers d'actions de prévention. Il travaille également à l'amélioration de la valorisation des déchets, par le recyclage et le développement d'une filière de tri-méthanisation en Seine-Saint-Denis.

Il cherche aussi à prévenir les pollutions et les nuisances et à lutter contre le dérèglement climatique en privilégiant, notamment, les modes de transport alternatifs à la route.

Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération parisienne

35, boulevard de Sébastopol – 75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00 – Fax : 01 45 08 54 77
Site web : www.syctom-paris.fr

Centre de tri des collectes sélectives

62, rue Henry-Farman
75015 Paris